

Procès-verbal

Assemblée communale 23 avril 2026

Présidence: Monsieur François Butty

Scrutateurs: MM. Philippe Barras et Michaël Studer

Citoyens habilités à voter en matière communale : 1520

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2025 (ce PV ne sera pas lu ; il peut être consulté en ligne sur notre site Internet : www.matran.ch ou commandé au bureau communal).
2. Planification financière 2026-2030.
3. Comptes 2025, rapport de l'organe de révision et préavis de la Commission financière.
4. Adoption des statuts de la nouvelle association de communes « Arcia Région culturelle ».
5. Informations du Conseil communal.
6. Divers.

A 20h00, **M. le syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. L'assemblée a lieu à la halle de gym. M. Butty rappelle en effet que la salle communale a été aménagée pour accueillir deux salles de classe pendant les travaux d'agrandissement et de réfection de l'école. Il relève également que toutes les futures assemblées communales devront avoir lieu à la halle de gym, puisque la salle communale, lorsqu'elle sera rénovée, aura une capacité maximale de 100 personnes, ceci en raison des prescriptions actuelles incendie.

D'une part vu l'augmentation de la population et pour le bon fonctionnement de l'assemblée, le Conseil communal a décidé d'instaurer un contrôle des présences à l'entrée afin d'assurer la validité des votes et des décisions.

D'autre part, M. Butty demande que lorsqu'une personne souhaite prendre la parole, elle lève la main. Lorsqu'elle obtient la parole, elle se lève si possible, attend le micro puis décline son nom et prénom avant de commencer son intervention, ceci pour la bonne tenue du procès-verbal.

Il nomme ensuite les scrutateurs. Il leur demande de compter les personnes présentes dans la salle. Puis, il rappelle que pour avoir le droit de vote, il faut bien entendu

1. être domicilié à Matran,
2. mais aussi de nationalité suisse
ou de nationalité étrangère titulaire d'un permis C
et domicilié dans le canton de Fribourg depuis 5 ans sans interruption.

Il demande aux personnes qui n'ont pas le droit de vote de lever la main et aux scrutateurs de les compter : 5 personnes n'ont pas le droit de vote, soit 2 personnes de nationalité étrangère et 3 personnes non domiciliées à Matran, dont le secrétaire communal.

Personnes présentes :	64
Citoyens présents ayant le droit de vote :	59

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de la convocation à tous les ménages.

M. François Butty demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2025

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2025 n'est pas lu. Il a été mis à disposition au bureau communal ou sur le site Internet www.matran.ch.

M. François Butty ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2025.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	65
Citoyens présents ayant le droit de vote:	60
Approuvent:	60
Refus:	0
Abstentions :	0

2. Planification financière 2026-2030

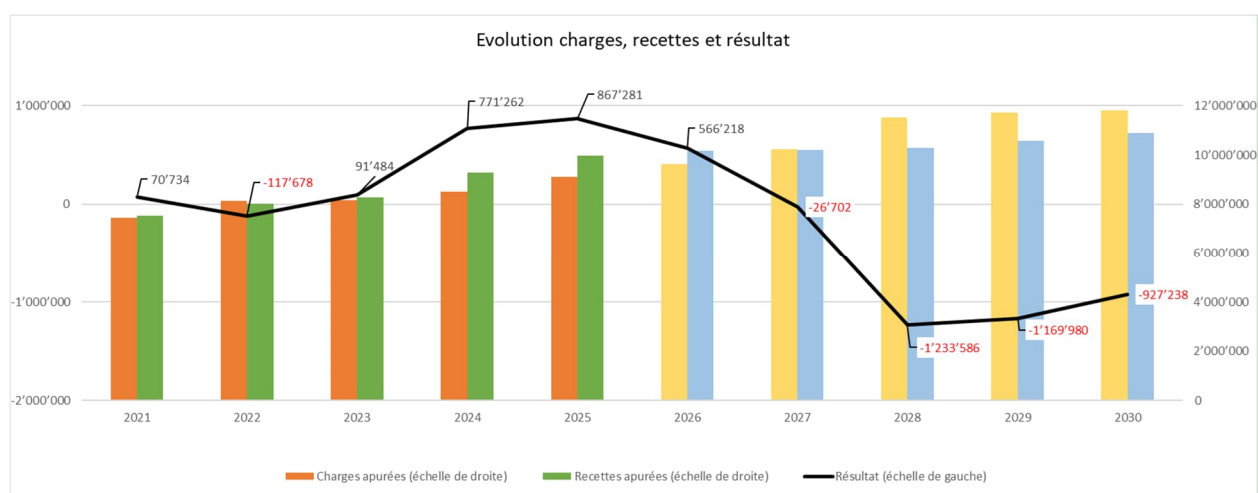
M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente cet objet. La Loi sur les communes prévoit que la planification financière des communes soit présentée régulièrement à l'Assemblée communale. La planification financière est établie une fois par

année après le bouclage des comptes. Dans les faits, il s'agit de prendre en compte les cinq dernières années comptables pour planifier les cinq suivantes.

Suite à l'introduction du modèle comptable MCH2 dans le canton de Fribourg en 2021, c'est la première fois cette année que le Conseil communal peut vous présenter une planification financière établie sur la base de chiffres réels et non estimés.

Pour cette planification, nous avons récolté les données des comptes 2021 à 2025. En fonction des chiffres obtenus pour ces 5 années passées, nous avons pu établir une planification financière pour les années 2026 à 2030 qui tient compte notamment des investissements conséquents en cours et à venir ainsi que de l'augmentation significative de notre population.

Evolution charges, recettes et résultat



Voici un premier graphique pour vous démontrer le résultat de cette planification. Sur la partie gauche, les années 2021 à 2025. Les colonnes orange représentent les charges et les colonnes vertes les recettes.

M. Dumoulin précise qu'il s'agit de charges et de recettes apurées, c'est-à-dire qu'ont été éliminées les charges et les recettes extraordinaires qu'il n'y a pas lieu de prendre en compte car celles-ci fausseraient le résultat de la planification.

Pour la partie droite du graphique, les colonnes représentent les années 2026 à 2030. C'est le même principe, en jaune les charges et en bleu les recettes.

On peut constater des recettes (colonnes vertes et bleues) qui augmentent fortement durant les années 2024 à 2026 puis plus régulièrement jusqu'en 2030. Ceci est dû à l'arrivée importante de nouveaux citoyens depuis 2024 qui engendre des recettes fiscales supplémentaires pour la commune.

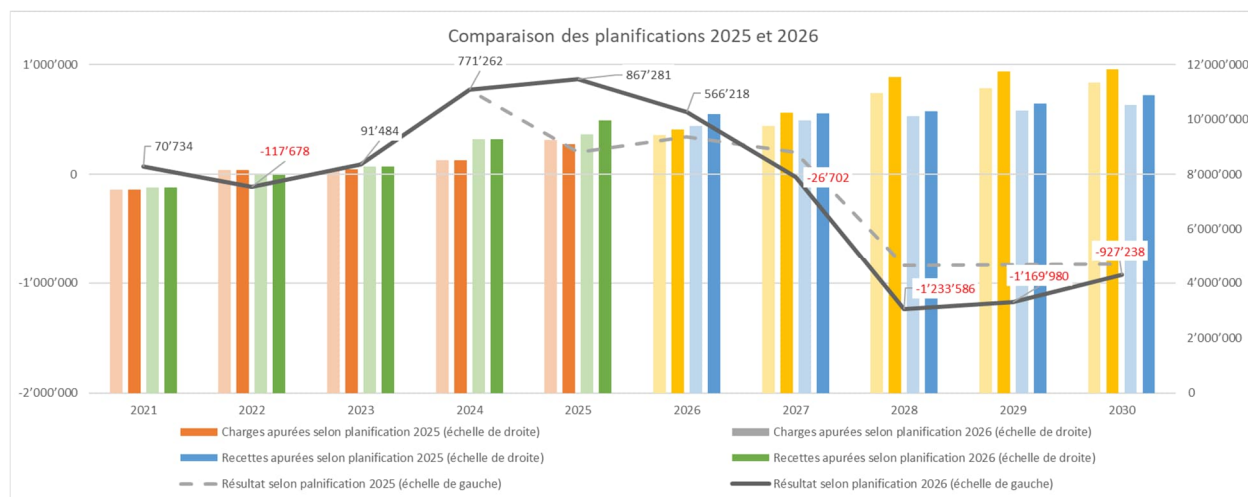
Concernant les charges (colonnes orange et jaunes), c'est le même phénomène mais seulement à partir de 2026. Ceci est la conséquence de la répercussion des charges liées cantonales ou régionales en rapport notamment avec l'augmentation de notre population. Par contre, dès l'année 2028, on peut voir une très forte augmentation. C'est à partir de ce moment-là que notre commune commencera notamment à amortir l'investissement lié à l'agrandissement et la rénovation de

l'école, à savoir plus de CHF 400'000.00 annuellement.

Au niveau des résultats, représentés par la ligne noire, ils seraient bénéficiaires jusqu'en 2026, à l'équilibre en 2027 puis déficitaires dès 2028. La courbe marque toutefois une tendance qui remonte pour les années 2029 et 2030.

M. Dumoulin commenter encore 3 graphiques qui sont comparés avec ceux de la planification financière présentée l'année passée.

Comparaison des planifications 2025 et 2026



Sur ce graphique, les colonnes en clair sont celles de la planification présentée l'année dernière. Les colonnes de couleur vive sont les mêmes que sur le slide précédent.

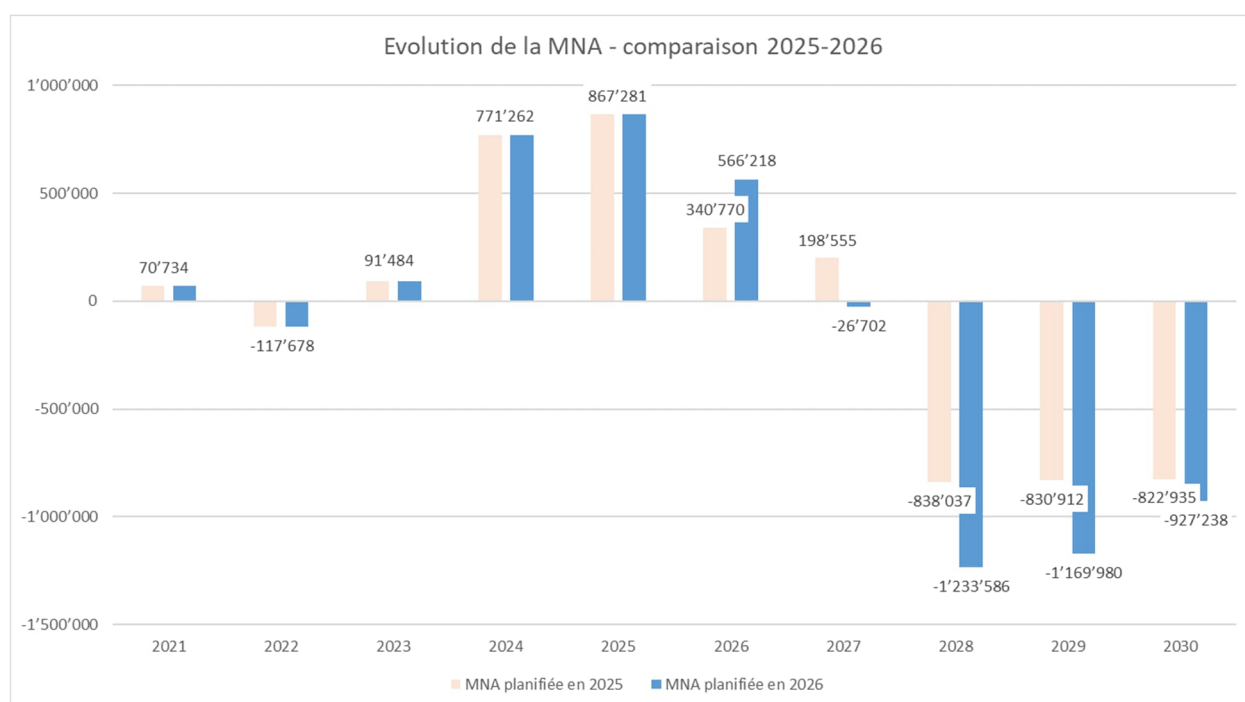
La ligne noire des résultats est également identique au slide précédent et celle en trait-tillé représente les résultats qui ressortaient de la planification présentée il y a une année.

Si l'on compare les résultats des deux planifications, on constate que l'année 2025 est finalement bien meilleure que ce qui avait été projeté. Pour les années 2027 à 2030, la courbe des résultats est par contre plus basse que celle présentée l'année dernière.

Les causes sont essentiellement les charges liées et les éventuelles conséquences de l'entrée en vigueur de la LAFE. Nous pouvons aussi l'expliquer par une augmentation de la population plus rapide que prévue, ce qui démontre finalement l'attractivité de notre commune.

Il faut noter également que le Conseil communal est resté relativement prudent sur l'estimation des recettes fiscales par manque de recul de la nouvelle masse fiscale communale. Enfin, comme les recettes extraordinaires ne sont pas prises en compte dans la planification, comme je l'ai évoqué, les déficits projetés pourraient être moins conséquents. Il s'agira ainsi de suivre attentivement l'évolution des charges et des recettes ces prochaines années.

Evolution de la MNA – comparaison 2025-2026

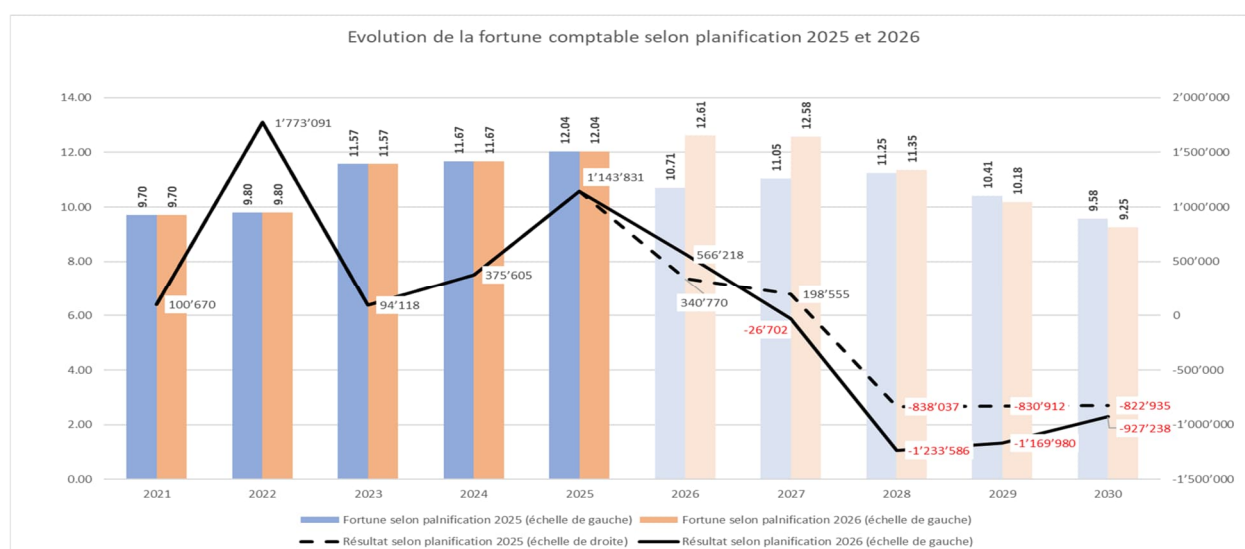


Ce graphique montre l'évolution de la MNA qui est la marge nette d'autofinancement. C'est en fait le résultat financier de chaque exercice comptable. Les montants des colonnes bleues sont les mêmes que ceux représentés par la ligne noire sur le slide précédent.

Les chiffres en rouge représentent les MNA ressorties de la dernière planification financière présentée en décembre 2025.

Comme sur le graphique précédent, on peut constater la différence des MNA des années 2028 à 2030 en comparant les deux planifications

Evolution de la fortune comptable selon planification 2025 et 2026



Sur ce dernier graphique, la ligne noire représente les résultats annuels et la ligne en trait-tillé les résultats présentés il y a une année. Pour les années 2021 à 2025, il s'agit des résultats réels des comptes, à savoir des exercices bénéficiaires et dont le bénéfice moyen annuel de ces 5 dernières s'élève à près de CHF 700'000.00.

Les colonnes représentent la fortune comptable de la commune. Celle-ci s'élève à 12,04 mio. après le bouclage des comptes 2025. Si elle devait encore augmenter jusqu'à 12,61 mio. en 2026, elle diminuerait ensuite pour les raisons déjà évoquées.

Ce graphique indique une projection où les futurs déficits seraient entièrement prélevés sur la fortune de la commune. Dans cette hypothèse, la fortune comptable de la commune s'élèverait encore à 9,25 mio. en 2030.

Pour conclure, nous pouvons envisager les prochaines années sereinement même si les investissements conséquents en cours et à venir auront forcément un impact important sur les comptes de la commune. La fortune actuelle laisse toutefois une marge plutôt confortable pour absorber les charges d'investissements et les déficits futurs en tenant également compte des réserves dont dispose la commune telles que des provisions, des terrains ou des immeubles.

M. François Butty relève qu'il n'y a pas de vote sur cet objet et qu'il s'agit juste d'une information. Il ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée.

3. Comptes 2025, rapport de l'organe de révision, et préavis de la commission financière.

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente les comptes 2025.

Comptes de résultats 2025

Le bouclage des comptes 2025 dégage un bénéfice de CHF 1'143'830.83 alors qu'un déficit de CHF 191'400.00 ressortait du budget 2025, soit un écart de CHF 1'335'230.83.

Le résultat de l'exercice comptable 2025 est excellent et s'explique principalement par une recette extraordinaire de CHF 600'000.00 liée à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales 2024.

Il faut relever également des rentrées fiscales supérieures aux prévisions budgétaires s'agissant des droits de mutations ainsi que pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales 2025.

Concernant les dépenses, elles ont été globalement bien maîtrisées en comparaison avec les montants portés au budget. Il faut également tenir compte de certains crédits budgétés qui n'ont pas été utilisés durant l'exercice comptable 2025.

M. Dumoulin commente ensuite les 10 chapitres qui composent les comptes de résultats. Pour chaque chapitre, un slide indique les montants définitifs des comptes 2025 comparés aux chiffres du budget 2025 et des comptes 2024. Les comptes qui dépassent de plus de 20 % les montants budgétés et dont le dépassement est supérieur à CHF 5'000.00 seront également mentionnés et commentés, ceci conformément à l'article 8 de notre Règlement communal des finances.

0. Administration générale *Total des charges : 922'482.26 / Total des revenus : 47'501.25*

Pour ce chapitre, il n'y a pas d'écarts significatifs entre les montants budgétés et les comptes.

Le dépassement de budget concerne les 4 panneaux d'affichage situés aux entrées du village qui permettent d'annoncer des manifestations. Leur coût s'est avéré plus important car le Conseil communal a finalement décidé de les harmoniser avec les totems de la zone 30.

1. Ordre et sécurité publics, défense : *Total des charges : 205'802.70 / Total des revenus : 45'318.45*

Les charges de ce chapitre sont inférieures au budget en raison de 2 participations à des associations de communes moins élevées que prévu : CHF 13'000.00 de moins pour notre participation à la police intercommunale et près de CHF 18'000.00 de moins pour notre participation au Bataillon Sarine en raison de la compensation d'un trop-perçu en 2024.

2. Formation : *Total des charges : 2'768'909.09 / Total des revenus : 272'902.28*

Les charges de ce chapitre sont entièrement respectées par rapport au budget. Il en ressort néanmoins certaines dépenses plus importantes qui sont toutefois compensées par d'autres charges inférieures. La hausse des revenus provient du succès rencontré par l'accueil extrascolaire dont le nombre d'enfants ne cesse d'augmenter.

Pour les 2 dépassements qui sont mentionnés, ce sont 2 charges liées dont nous ne maîtrisons pas autant le montant qui nous est fourni pour le budget que celui qui nous est finalement facturé.

3. Culture, sports et loisirs : *Total des charges : 452'725.40 / Total des revenus : 1'871.00*

Les charges et les revenus de ce chapitre ont été intégralement respectés à une exception près, ce qui a engendré un dépassement de budget.

Cela concerne des travaux de sécurisation des sentiers pédestres effectués par Forêt-Sarine pour un montant de CHF 8'474.00.

4. Santé : *Total des charges : 817'480.40 / Total des revenus : 3'300.10*

Ce chapitre est constitué exclusivement de charges liées et la commune n'a donc aucune marge de manœuvre tant sur les montants du budget que des comptes.

Pour 2025, certaines charges liées se sont avérées inférieures aux prévisions budgétaires des instances cantonales et régionales. Les revenus de ce chapitre correspondent à la participation des parents pour les soins dentaires.

5. Prévoyance sociale : *Total des charges : 1'241'679.11 / Total des revenus : 57'019.10*

Ce chapitre est également composé essentiellement de charges liées. Contrairement au chapitre

précédent, certaines charges s'avèrent beaucoup plus importantes, notamment un montant supérieur de près de CHF 30'000.00 pour notre participation aux dépenses cantonales des institutions spécialisées qui est une charge liée.

L'augmentation la plus significative concerne toutefois les subsides octroyés pour les enfants qui fréquentent les crèches et les garderies avec un dépassement du montant budgété de CHF 108'000.00. Je précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation en lien avec la nouvelle crèche Matr'envol qui a ouvert ses portes en août 2025 et dont les coûts sont entièrement financés par l'association qui en a la gestion. Il s'agit de la fréquentation en forte hausse de la crèche matranaise mais également d'autres crèches des environs qui sont fréquentées par des enfants de notre commune.

Les mêmes raisons s'appliquent concernant le dépassement lié aux subsides à l'association d'accueil familial de jour.

6. Trafic et télécommunications : *Total des charges : 1'039'295.63 / Total des revenus : 58'939.30*

Pour ce chapitre, plusieurs montants budgétés n'ont pas été entièrement utilisés, ce qui explique partiellement des charges inférieures aux prévisions. Certaines charges liées sont également moins élevées que prévues, comme par exemple notre participation à l'Agglomération.

Concernant les dépassements, les frais d'éclairage public sont dus à la facturation d'acomptes trop bas par notre fournisseur d'énergie.

Pour l'entretien des routes communales, nous avons profité des nombreux chantiers en cours et de la présence d'entreprises sur place pour effectuer de nombreux petits travaux routiers, comme des bordures par exemple ou la réfection d'un sentier permettant le passage du tracteur de notre voirie. Nous avons également déjà dû verser un acompte pour les futurs abribus qui seront installés aux arrêts de bus situés aux abords de la jonction autoroutière.

Enfin, le montant budgété pour les aides individuelles sur les abonnements de transport n'était pas assez élevé. Le nombre de détenteurs d'abonnements pour les transports publics était plus important qu'imaginé, ce qui est très réjouissant.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire : *Total des charges : 1'352'230.22 / Total des revenus : 1'138'909.69*

Les sous-chapitres de l'eau potable et des eaux usées doivent être entièrement financés par les taxes, ce qui est le cas en l'espèce. Les bénéfices effectués pour ces 2 sous-chapitres sont versés aux réserves attribuées à ces comptes, l'une pour le maintien de la valeur des équipements et l'autre pour l'équilibre du compte, c'est-à-dire pour compenser d'éventuels déficits qui surviendraient pour ces sous-chapitres.

Tant les charges que les recettes sont supérieures aux montants portés au budget et ont été globalement respectées, mis à part celles pour lesquelles il y a eu des dépassements.

Concernant la gestion des déchets, les coûts y relatifs doivent être couverts à hauteur de 70% par les taxes. Le taux de couverture dans les comptes 2025 est de 83,53 %.

Pour le premier poste lié aux dépassements de budget, il a été nécessaire de mettre à jour le cadastre souterrain à la suite des nombreux travaux effectués ces derniers temps sur les réseaux d'eau.

Concernant l'entretien des équipements communaux, il s'agit essentiellement de frais supplémentaires dus au changement d'une pompe à la station de pompage.

Comme M. Dumoulin l'a expliqué, les 3 postes « attribution financement spécial » concernent les bénéfices effectués sur les sous-chapitres de l'eau (eau potable et eaux usées) qui sont versés dans les réserves prévues à cet effet.

S'agissant des amortissements planifiés du réseau des eaux usées, des amortissements de certains investissements n'ont pas été pris en compte dans le budget car au moment du budget nous pensions que ces investissements ne seraient pas terminés au 31 décembre 2024.

Enfin, concernant le poste « frais d'entretien de la déchetterie », nous avons installé une passerelle métallique pour sécuriser l'accès aux bennes à verre et ferraille.

8. Economie publique : *Total des charges : 64'565.33 / Total des revenus : 54'355.80*

Les charges et les recettes sont entièrement conformes au budget. Il n'y a pas d'élément significatif à relever pour ce chapitre qui comprend les forêts, le tourisme, la promotion économique et notre Regroupement de Consommation Propre installé à la Route des Muëses.

9. Finances et impôts : *Total des charges : 531'596.80 / Total des revenus : 8'860'480.80*

Le montant des revenus est supérieur de plus de CHF 1'000'000.00 aux prévisions budgétaires. Comme indiqué en introduction, la commune a encaissé en 2025 une recette extraordinaire de CHF 600'000.00 liée à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales 2024. D'autres recettes fiscales se sont avérées supérieures au budget comme l'impôt sur les droits de mutations (+ CHF 280'000.-) ainsi que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales mais pour l'année 2025 (+CHF 150'000.-).

Cet impôt, lié au bénéfice des sociétés situées sur le territoire communal, était pourtant en constante diminution ces dernières années à la suite de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises, dite « PF17 ».

Il sera intéressant d'observer si cette tendance à la hausse se confirmera durant les prochaines années. Pour rappel, notre commune avait constitué une provision pour atténuer les effets de cette réforme dont le solde s'élève encore à CHF 500'000.00 au 31.12.2025. Il n'est toutefois pas nécessaire de prélever dans cette provision dans le cadre du bouclage de ces comptes 2025.

Concernant les dépassements du budget, le montant de CHF 30'930.00 représente le total dépensé en 2025 pour l'étude menée en lien avec le projet de rénovation et de transformation de l'ancienne école dont l'Assemblée communale avait validé un crédit de CHF 310'000.00 le 7 mai 2025. Aucun montant n'avait malheureusement été inscrit au budget 2025. Les principaux frais de cette étude seront toutefois comptabilisés en 2026.

Concernant le montant de notre participation au fonctionnement de la CRID/ARS, il s'agit d'une charge liée régionale et aucun montant ne nous avait été communiqué pour 2025. La CRID est la conférence régionale qui avait été mise en place pour la reprise des tâches de l'Agglomération de Fribourg par l'Association régionale de la Sarine. Cette participation est nettement compensée par les montants inférieurs facturés par l'Agglomération. Pour rappel, cette reprise des tâches aura lieu le 1^{er} juillet 2026, ce qui signifie la fin des activités de l'Agglomération au 30 juin 2026.

Totaux des comptes de résultats : *Total des charges : 9'396'766.94 / Total des revenus : 10'540'597.77*

Le total des comptes de résultats est composé de charges pour CHF 9'396'766.94 et de revenus à hauteur de CHF 10'540'597.77. Comme indiqué précédemment, il ressort ainsi des comptes 2025 un excellent bénéfice de CHF 1'143'830.83.

M. Dumoulin ne passe pas en revue l'ensemble des comptes d'investissement dont le détail était publié dans le Matr'en cause.

Comptes des investissements 2025

Les dépenses relatives aux investissements 2025 s'élèvent à CHF 5'462'311.17 alors que le budget prévoyait des dépenses de l'ordre de CHF 6'431'000.00.

Les dépenses principales engagées en 2025 concernent naturellement la transformation de l'école primaire à hauteur de CHF 3'170'000.00 mais aussi la crèche à Champ-Riond pour un peu plus de CHF 620'000.00.

Ces comptes des investissements comprennent également les montants dépensés pour les principaux crédits d'investissement votés ces dernières années tels que l'assainissement de l'éclairage public et celui du terrain de football, la mise aux normes des arrêts de bus et le déplacement de l'arrêt « Glycines » ainsi que la réfection et le remplacement de conduites et collecteurs de nos réseaux d'eau.

On y retrouve aussi les dernières dépenses liées à certains crédits d'investissement comme la mise en place de la « zone 30 » ou la construction du nouveau giratoire de Champ-Riond.

S'agissant des recettes, à hauteur de CHF 380'000.00, il s'agit de la participation du promoteur aux coûts du giratoire de Champ-Riond ainsi que l'encaissement des taxes de raccordement au réseau d'eau tant pour les privés que les entreprises.

M. Dumoulin ne passe pas en revue l'ensemble des comptes d'investissement dont le détail a été publié dans le Matr'en cause. Ce sont toutefois 15 investissements qui se sont achevés l'année dernière et dont les décomptes finaux ont pu être établis. Il faut toutefois relever que le coût final à la charge de la Commune de la mise en place du giratoire et l'aménagement de deux arrêts de bus sur la route cantonale dans le secteur Champ-Riond, projet voté en 2019, est finalement plus élevé que prévu pour un montant de quelque CHF 106'000.00. Ceci s'explique essentiellement par l'augmentation des coûts de construction subie ces dernières années, notamment en raison de la situation géopolitique et par quelques aménagements supplémentaires non prévus lors de la planification de cet important objet.

M. Dumoulin passe ensuite en revue le bilan réparti en 4 parties, à l'actif le patrimoine financier et le patrimoine administratif et au passif les capitaux de tiers et le capital propre.

Bilan au 31.12.2025

Bilan actif

Dans le patrimoine financier, nous trouvons principalement :

Créances : 2'463'076.47. Il s'agissait au 31 décembre 2025 surtout d'acomptes d'impôt 2025 dus. Depuis lors, une grande partie de cette somme a été encaissée.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier : 7'442'481.00. Il s'agit des différents terrains et bâtiments propriété de la commune qui figurent au bilan à leur valeur vénale (ou valeur « du marché »).

Dans le patrimoine administratif :

Immobilisations corporelles du patrimoine administratif : 20'217'781.64. Il s'agit de l'ensemble des biens indispensables au bon fonctionnement de la commune. L'augmentation de plus de 5 millions provient des investissements effectués par la commune, notamment des routes et des réseaux d'eau mais principalement pour l'agrandissement de l'école où plus de 3 millions ont été dépensés en 2025.

Participations, capital-social PA : 220'001.00. Ce poste concerne également des biens du patrimoine administratif pour lesquels nous participons à des investissements conjointement avec d'autres communes. Il ne reste actuellement plus que notre participation au terrain de foot synthétique à Villars-sur-Glâne dont notre participation initiale s'élevait à CHF 400'000.00.

Au passif, dans les capitaux de tiers, on trouve notamment :

Engagements financiers à long terme : 12'293'409.50. Ce poste est composé de l'emprunt de CHF 1'500'000.00 obtenu auprès de la SUVA ainsi que de 2 crédits hypothécaires de CHF 100'000.00 et CHF 300'000.00 repris lors de l'acquisition de l'habitation à l'Impasse de la Ferme. Durant les années 2024 et 2025, plusieurs emprunts pour CHF 7'700'000.00 ont été contractés auprès de la Banque Cantonale de Fribourg. Le total des emprunts s'élève ainsi à CHF 9'600'000.00. Les subventions liées aux investissements et leurs amortissements sont également comptabilisés dans ce poste.

Provisions à long terme : 500'000.00. Comme M. Dumoulin l'a déjà dit, aucun prélèvement dans la provision constituée pour la réforme fiscale des entreprises n'est nécessaire. Le solde de CHF 500'000.00 reste inchangé.

Et finalement, dans le capital propre :

Financements spéciaux enregistrés sous capital propre : 3'565'803.29. Ce poste comprend les réévaluations et les réserves obligatoires des domaines autofinancés que sont les réseaux d'eau potable et des eaux usées ainsi que la réévaluation du domaine lié à la gestion des déchets.

Réserve liée au retraitement (introduction MCH2) : 1'757'551.61. Il s'agit du solde de la réserve de réévaluation dans laquelle nous pouvons puiser jusqu'en 2030 afin de couvrir les

amortissements des biens du patrimoine administratif qui avaient été réévalués, ceci permettant de ne pas impacter les comptes de résultats.

Excédent ou découvert du bilan : 12'043'050.59. Il s'agit de la fortune comptable de la commune qui comprend le résultat annuel des années précédentes auquel s'ajoute le bénéfice 2025 de CHF 1'143'830.83.

En conclusion, et comme on l'a vu avec la planification financière, la situation de la commune reste très favorable. Bien que le capital propre dépasse CHF 17 mio., la commune dispose moins de liquidités et a dû commencer à emprunter pour financer ses investissements, notamment pour l'agrandissement et la rénovation de l'école.

Tableau des garanties au 31 décembre 2025

M. Dumoulin présente encore le tableau des garanties au 31 décembre 2025. Il s'agit de dettes contractées par des tiers, principalement des associations de communes, dont notre commune est solidaire. Par exemple l'Agglomération de Fribourg, le Réseau Santé de la Sarine, l'Association du CO.



Matran, Assemblée communale

Point 3 du tractanda

Comptes 2025 : Tableau des garanties au 31 décembre 2025

AGGLO	CHF	155'228.10
Réseau santé de la Sarine	CHF	690'692.80
Association du CO de la Sarine	CHF	1'272'512.00
Consortium pour l'alimentation en eau de Fribourg	CHF	2'018.00
SLPPI	CHF	101'964.00
Total	CHF	2'222'144.90

M. François Butty remercie M. Dumoulin pour sa présentation. Il précise que l'introduction de MCH2 impose aussi aux communes de faire un rapport de gestion sur ses activités. Ce rapport est public et se trouve sur notre site Internet avec les autres documents relatifs à cette assemblée. Il invite les citoyens à consulter ce rapport. Il donne ensuite la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. Christian Nobs, président de la Commission financière, donne lecture du préavis de la commission.

Préavis relatif aux comptes 2025

« Sur la base du rapport de révision établi pour la première fois par CORE Fiduciaire Revicor SA à Fribourg, d'une séance avec le réviseur responsable M. Berthold en charge de la révision des comptes de notre commune et d'un entretien avec MM. Butty et Dumoulin accompagnés de notre boursier communal, la CFM préavise favorablement les comptes qui vous sont soumis pour approbation.

Nous constatons que les comptes de résultat 2025 se bouclent avec un bénéfice de CHF 1'143'830.83, alors que le BUDGET prévoyait un déficit de CHF 191'400.00, soit un écart de CHF 1'335'230.83. Finalement, cet excellent résultat s'explique principalement par une recette extraordinaire liée à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales de 2024. Nous avons également relevé des rentrées fiscales supérieures aux attentes notamment au niveau des droits de mutations et des impôts sur le bénéfice des personnes morales, ceci sur l'exercice 2025.

Globalement, le bilan comptable de la commune au terme de l'exercice 2025 est extrêmement sain. Celui-ci doit nous permettre de poursuivre les investissements notamment la construction de la nouvelle école sans crainte de mettre en péril notre pérennité financière.

En fin de compte et sans vous faire lecture du rapport complet de l'organe de révision, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés.

Que le Conseil communal dans son ensemble ainsi que le personnel de la commune trouvent ici nos remerciements pour leur engagement en faveur des citoyens de Matran. »

M. François Butty remercie la commission pour son préavis et pour l'excellent travail fourni tout au long de cette législature pour le bien de la commune. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve les comptes 2025 tels que présentés dans Matr'en cause, le rapport de l'organe de révision des comptes, ainsi que le rapport de la commission financière.

Résultat du vote à main levée

Le Conseil communal ne participe pas au vote, conformément à l'art. 18, alinéa 3 de la Loi sur les communes. Au total, 12 personnes n'ont pas le droit de vote (7 conseillers communaux + 5 personnes qui n'ont pas le droit de vote pour toute l'assemblée).

Personnes présentes	65
Citoyens présents ayant le droit de vote :	53
Approuvent:	53
Refus:	0
Abstention :	0

4. Adoption des statuts de la nouvelle association de communes « Arcia Région culturelle »

M. Simon Gabaglio, conseiller communal responsable des affaires culturelles, présente cet objet.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les agglomérations le 1er janvier 2021, l'Agglomération de Fribourg (Agglo) doit être dissoute et ses tâches reprises par d'autres entités. Arcia Région culturelle, imaginée par un Comité de pilotage présidé par la Préfète de la Sarine, a pour but de reprendre les tâches liées à la promotion culturelle ainsi que les missions de Coriolis Infrastructures, afin de créer une entité dédiée à la culture régionale.

En 2024, l'Agglo et Coriolis c'est

- 5,2 millions de francs pour la culture régionale
- 74 entreprises culturelles régionales soutenues
- Des soutiens aux associations et fondations, aux infrastructures culturelles et à la politique culturelle régionale.

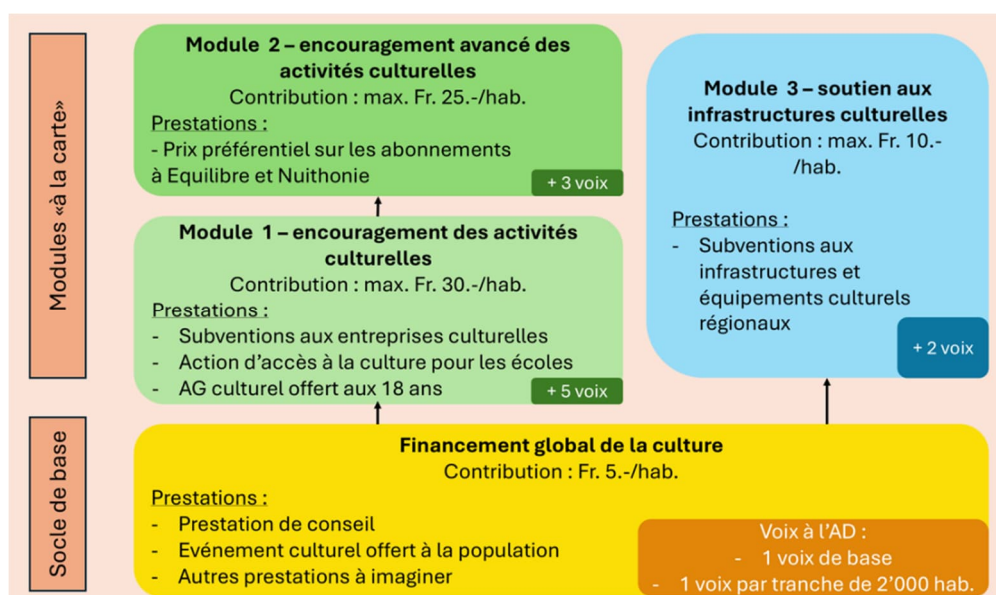
Principe de la Région culturelle

Arcia Région culturelle est une association de communes au sens des articles 109 ss de la LCo.

Buts statutaires :

- définir une stratégie et des objectifs culturels régionaux, et assurer leur mise en œuvre;
- encourager, dans la mesure où elles sont d'importance régionale, les activités culturelles, l'émergence artistique ainsi que l'accès et la participation culturelle ;
- soutenir les infrastructures culturelles d'importance régionale ;
- assurer l'exploitation, par le biais de la Fondation Équilibre et Nuithonie, des théâtres Équilibre et Nuithonie dans la vision de la stratégie et des objectifs culturels régionaux ;
- participer à l'élaboration et au développement de la stratégie culturelle coordonnée fribourgeoise, conformément aux dispositions de la LEAC.

Une adhésion à la carte, selon les modules suivants :



Chaque module donne accès à des prestations spécifiques et renforce la

participation de la commune dans la gouvernance de l'association.

Particularités des statuts

Liens avec la future loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)

Afin de garantir la cohérence avec la future LEAC, les missions et responsabilités des régions culturelles qui y sont définies sont reprises, de même que la terminologie employée. L'association est ainsi éligible comme « région culturelle » au sens de la LEAC.

Particularités des organes

Comité de direction (Comité) : composé de 9 à 11 membres, il comprend de droit un représentant de chaque commune souscrivant à l'ensemble des modules. Les membres complémentaires sont désignés en veillant à une représentation régionale équitable.

Assemblée des délégués (AD) : pour chaque commune, le nombre de voix est déterminé selon sa population et son engagement : une voix de base, une voix par tranche de 2'000 habitants, ainsi qu'un nombre de voix lié aux contributions complémentaires (cinq, trois ou deux, selon le module).

Commissions : une commission culturelle et une commission pour les infrastructures. Elles sont dépolitisées et présidées par l'un de leurs membres. Le coordinateur régional en assure le secrétariat et le suivi. Leurs membres proviennent du milieu culturel et de toute discipline jugée pertinente.

Coordinateur régional de la culture : responsable de la gestion de l'association, de la coordination administrative et du déploiement de la stratégie culturelle régionale. Il représente l'association auprès des tiers.

Présidence : par principe, l'AD désigne la présidence parmi les membres du Comité. Elle peut toutefois élire une personne tierce (qui n'est pas membre d'un conseil communal) ; dans ce cas, celle-ci dispose d'une voix consultative uniquement.

Le missionnement

Par le biais de contrats et de subventions, l'association peut se lier à des entreprises culturelles afin de définir des objectifs politiques et culturels, tout en clarifiant les attentes et en sécurisant les financements.

Les bénéficiaires

De manière générale, les bénéficiaires des prestations sont toujours établis (siège ou domicile) dans l'une des communes finançant le module concerné.

Cas particulier : la Fondation Équilibre et Nuithonie (FEN)

La FEN fait l'objet d'un article spécifique en raison de son historique (la FEN étant le fruit direct d'une volonté collective de communes) et de sa reconnaissance suprarégionale. Le financement de ses infrastructures est assuré par la région et encadré par un mandat de prestation.

La situation particulière de Matran

La commune de Matran participe déjà aujourd'hui au financement de la culture régionale en étant membre à la fois de l'agglomération de Fribourg et de Coriolis infrastructures.

La participation financière actuelle correspond à l'ensemble des modules proposés dans Arcia Région culturelle.

Dans ces conditions, le Conseil communal estime qu'il serait cohérent que Matran adhère pleinement à la nouvelle structure et souscrive l'ensemble des modules proposés. Cette option présente plusieurs avantages importants :

- elle garantit que la contribution financière communale reste comparable à celle déjà versée aujourd'hui ;
- elle participe à assurer l'accès à une offre culturelle variée et de qualité dans la région ;
- elle permet de maintenir le soutien régional aux acteurs et institutions culturelles liés à notre commune tout en offrant davantage de contre-prestations culturelles (tarif préférentiel, action d'accès à la culture pour nos classes, AG culturel offert aux jeunes de 18 ans, ...) ;
- elle assure à la commune de Matran une représentation renforcée au sein de l'Assemblée des délégués et garantit un siège au comité de direction.

Une opportunité pour Matran et pour la culture régionale

La commune de Matran soutient déjà aujourd'hui la culture régionale à travers l'Agglomération de Fribourg et Coriolis Infrastructures, pour un montant par habitant équivalent à l'ensemble des modules proposés. En rejoignant pleinement Arcia Région culturelle, nous pourrions maintenir cet engagement tout en offrant davantage d'opportunités culturelles et de soutiens aux acteurs culturels liés à notre commune. Le Conseil communal est convaincu qu'il s'agit d'un choix cohérent et porteur d'avenir pour que la culture continue de faire vivre, rayonner et rassembler notre région.

M. François Butty remercie M. Gabaglio pour sa présentation et passe la parole à la commission financière pour son préavis.

M. Christian Nobs, président de la commission financière, donne lecture du préavis de la commission financière.

« La commission financière recommande l'acceptation de ces nouveaux statuts, lesquels ne prévoient aucune augmentation de la contribution par habitant pour la commune par rapport à la situation actuelle. »

M. François Butty remercie la commission pour son préavis. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée adopte les statuts de la nouvelle association de communes « Arcia Région culturelle ».

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	65
Citoyens présents ayant le droit de vote :	60
Approuvent:	60
Refus:	0
Abstentions :	0

5. Informations du Conseil communal

M. François Butty relève que le Conseil communal a plusieurs informations à communiquer.

- Rénovation et transformation de l'ancienne école -> vidéo
- Rénovation et agrandissement du complexe scolaire -> photos
- Crèche Matr'Envol
- Concours du Matr'en Cause
- Départ de M. Jean-Luc Dumoulin

Rénovation et transformation de l'ancienne école

M. Bernard Chassot informe l'assemblée et présente un film de synthèse sur ce que pourrait être ce projet. La commune de Matran poursuit la valorisation de la parcelle RF 22 avec un projet structurant, alliant patrimoine, santé et logement, au service de la population.

L'objectif du Conseil communal est de valoriser un bâtiment historique protégé, de répondre au besoin croissant de soins de proximité, de développer une offre de logements et de soutenir un développement harmonieux de la commune.

Il rappelle que le projet est de rénover l'ancienne école en transformant le bâtiment existant pour y créer 2 appartements et de construire un nouveau bâtiment comprenant un cabinet médical de groupe (4 médecins généralistes) et deux logements.

La pénurie croissante de médecins généralistes, la transition vers des cabinets de groupe modernes et l'absence actuelle d'une structure médicale permanente à Matran sont des enjeux de santé publique. Ce projet garantit un accès durable aux soins de proximité.

Le projet a connu des avancées significatives ces derniers mois. Le bureau d'architecte a approfondi le projet en collaboration étroite avec les médecins et le Conseil communal. Une maquette numérique (film digital) a été réalisée, permettant de visualiser concrètement l'intégration du projet. Le projet est désormais défini avec une précision financière de ± 15 %. Les appels d'offres pour les bureaux d'ingénieurs ont été réalisés et les mandats ont été attribués, permettant d'entrer dans une phase opérationnelle. Le Conseil communal a travaillé avec un bureau spécialisé pour élaborer le contrat de bail à loyer du cabinet médical. Le projet est aujourd'hui mûr, structuré et prêt à franchir une nouvelle étape décisive.

En tenant compte de l'estimation du coût consolidée avec une précision de ± 15 %, le modèle économique est basé sur des revenus locatifs (logements + cabinet) avec un bail de longue durée (20 à 25 ans) avec les médecins. Le projet conçu pour être autoporteur.

La prochaine étape est la demande de crédit de construction lors de la prochaine assemblée communale du 23 juin 2026. Cette étape permettra de valider définitivement le projet et de lancer la phase de réalisation. Ce projet représente une valorisation concrète du patrimoine communal, une réponse directe aux besoins de la population et une opportunité rare avec des partenaires engagés. En résumé, un projet cohérent, utile et tourné vers l'avenir de Matran.

Rénovation et agrandissement du complexe scolaire

A l'aide de photographies, **M. Dominique Chenaux** informe l'assemblée sur l'avancement des travaux de ce projet. Il rappelle que le nouveau bâtiment sera mis à disposition des enseignants en juillet 2026. La rénovation de l'ancien bâtiment débutera en septembre 2026 avec fin des travaux en août 2027.

Crèche Matr'Envol

M. Dominique Chenaux informe l'assemblée que l'Association Matr'Envol a changé de nom et se nomme dorénavant **Association Brin d'Ailes**. L'Association Brin d'Ailes va reprendre au 1^{er} août 2026 la gestion de la crèche des Poussins à Avry. Celle-ci changera également de nom et s'appellera **Av'enture**. Ainsi à partir du 1^{er} août 2026, l'association gèrera 56 places pour les enfants de 3 mois à 4 ans (15 places en nurserie et 41 places pour les 2ans à 4 ans).

M. Laurent Molliet demande si des enfants, placés dans la crèche de Matran, devront aller à la crèche d'Avry pour équilibrer les effectifs.

M. Dominique Chenaux répond que des enfants placés actuellement à Matran resteront à Matran jusqu'à leur entrée à l'école. Par contre, lorsque la crèche de Matran est complète, il pourra être proposé une place dans la crèche d'Avry lorsque des parents de Matran cherchent une place d'accueil et inversement.

Concours du Matr'en cause 76

M. François Butty passe au tirage au sort du Matr'en cause no 80. 12 personnes ont trouvé la bonne réponse, soit les 3 lieux géographiques.

Une roulette avec les noms, de toutes les personnes qui ont donné la bonne réponse, est affichée sur l'écran, puis est lancée. Le vainqueur du concours est M. Christophe Burrus qui recevra le montant de CHF 50.-.

Départ de M. Jean-Luc Dumoulin

M. François Butty tient à remercier M. Jean-Luc Dumoulin pour son engagement. Début septembre 2013, il y a près de 13 ans, Monsieur Jean-Luc Dumoulin rejoignait le Conseil communal. Il a alors repris le dicastère des finances et la responsabilité du cimetière. Jean-Luc est une personne réservée dont la parole mérite toujours une écoute attentive. Il ne s'exprime jamais à la légère : chacune de ses interventions, particulièrement appréciée, enrichit en profondeur les réflexions du Conseil et contribue à l'émergence de solutions et de décisions solides et éclairées. Tous les conseillers communaux ont droit à un cadeau de départ

dont le montant est fixé par un règlement interne et M. Dumoulin a choisi un vélo à assistance électrique. MERCI Jean-Luc de ton apport et de ton soutien durant toutes ces années et profites bien de ton temps libre et de ton vélo.

Après les applaudissements nourris de l'assemblée, **M. Dumoulin** adresse des remerciements au Conseil communal, les conseillers communaux actuels tout comme les anciens. Il en fait de même pour les membres de la commission financière et le personnel communal. Il remercie enfin les citoyens pour leur confiance au cours de toutes années.

6. Divers.

M. François Butty ouvre la discussion.

Mme Suzanne Klemm Grognuz souhaite informer l'assemblée qu'un collectif de citoyens a déposé un recours contre les mesures de lutte contre le bruit mis à l'enquête par l'OFROU. Le collectif a été débouté par le Tribunal administratif fédéral, mais a décidé de continuer à se battre pour améliorer la situation des bordiers de la N12. Pour cela, le collectif a choisi une voie constructive via la commune de Matran et le Canton de Fribourg pour obtenir une réduction de la vitesse et des mesures antibruit ciblées. Une lettre sera remise prochainement au Conseil communal. Elle propose aux citoyens de signer ce document.

M. François Butty prend note des informations et attend la lettre pour que le Conseil communal puisse prendre position. Il relève d'autre part que le Conseil communal va envoyer prochainement une brochure en vue de renouvellement des commissions communales et invite par exemple un membre du collectif à s'annoncer pour la commission des routes.

Mme Delphine Carrascosa et M. Cédric Diserens demandent si la bande mixte qui vient depuis Villars-sur-Glâne sera prolongée jusque vers les zones commerciales.

M. François Butty leur répond que c'est la volonté du Conseil communal, mais que le dossier est maintenant géré par le canton. Actuellement, la grande difficulté pour le canton est d'obtenir des budgets. Il précise par contre que le Conseil communal étudie plusieurs possibilités pour réaliser des liaisons à la future TransAgglo.

Mme Elena Muller-Bergh demande si le cabinet groupé de médecins aura l'obligation de prendre dans sa clientèle des habitants de Matran.

M. François Butty lui répond que ce ne sera pas le cas. Il s'agit d'une profession libérale et il n'est pas possible de mentionner une telle condition dans un contrat de bail.

Mme Christine Gremaud Fasel estime que le nombre de places de parc pour le cabinet groupé de médecins n'est pas suffisant. Elle craint des problèmes dans le secteur.

M. François Butty n'est pas forcément de cet avis. Les médecins ont choisi cet emplacement en raison de la situation par rapport à la ligne de bus. De plus, les médecins ont prévu de travailler à 80 % et de ce fait leur cabinet personnel ne sera pas ouvert en permanence. Enfin, les médecins et leur personnel auront la possibilité de parquer à la halle de gym.

Mme Marissa Kupper relève que lors de la présentation des comptes, il a été question d'abribus à la jonction de l'autoroute pour desservir les centres commerciaux. Elle demande

si cela va impacter la cadence horaire actuel dans le village.

M. François Butty lui répond que ce ne sera pas le cas, car il s'agit d'une nouvelle ligne qui sera créé, certainement entre les gares de Villars-sur-Glâne et l'ancienne de Rosé.

En réponse à **Mme Sophie Barrelet**, **M. François Butty** lui répond que le cercle scolaire Avry-Matran ne se sera pas séparé pour la rentrée scolaire 2026-2027. Le canton n'a en effet pas de budget pour financer deux directeurs d'établissement, bien que les deux communes remplissent les conditions légales pour être indépendantes. Toutefois, il n'y aura plus de déplacement d'élèves entre Avry et Matran, car il y a aura suffisamment de classes dans les deux communes.

La parole n'est plus demandée.

A 21h23, **M. François Butty** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

Au nom de l'assemblée communale :

Le secrétaire :

O. Pillonel

le syndic:

F. Butty